

Veuillez indiquer votre numéro de dossier  
attribué par la Régie

10-

Veuillez remplir le tableau suivant et le retourner avec le formulaire dûment rempli et signé :

Description de la licence												
Numéro de la licence					Période de validité de la licence							
					Année	Mois	Jour	Date	Année	Mois	Jour	
<b>LIC</b>					Date de début				Date de fin			
Année d'exploitation de la licence visée par la mise à jour : <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/> Arrêt des activités de bingo*												

Tous les renseignements qui doivent être fournis dans le cadre de cette mise à jour visent exclusivement l'année d'exploitation indiquée ci-dessus.

\*En cas de cessation des activités, veuillez retourner le formulaire signé et l'original de la licence.

### Instructions à lire avant de remplir le formulaire

Pour plus de détails, veuillez vous référer aux sections appropriées du guide.

**Sections 1, 2, 3, 4 et 5** Veuillez remplir ces sections seulement s'il y a eu des changements concernant les renseignements fournis lors de la demande de la licence.

**ATTENTION** Pour la partie B de la section 1, s'il y a eu des changements concernant la personne-ressource et que celle-ci n'est pas un administrateur de la personne morale, vous devez fournir une copie conforme de la résolution autorisant le signataire de la mise à jour à agir en son nom. (voir modèle joint au guide)

Pour la section 3, s'il y a eu des changements concernant le représentant de l'organisme auprès du gestionnaire, vous devez fournir une copie conforme de la résolution attestant de cette désignation. (voir modèle joint au guide)

**Section 6** Veuillez remplir **obligatoirement** cette section.

**Section 7** À cette section, la personne-ressource doit répondre à la question, la signer et la dater.

**Section 8** La personne-ressource dûment autorisée à représenter l'organisme **doit** signer et dater cette section.

**Section 9** La personne-ressource **doit** signer et dater cette section.

**ATTENTION** Si des changements ont été effectués depuis la transmission des documents constitutifs à la Régie, veuillez les transmettre à nouveau.

**Annexe A** Veuillez remplir **obligatoirement** cette annexe.

La personne-ressource **doit** signer et dater cette annexe.

**Annexe A.1** Tous les administrateurs de la personne morale et, le cas échéant, tous ses autres dirigeants (par exemple : directeur, gérant, etc.) **doivent** remplir et signer cette annexe.

**Annexe B** Veuillez remplir **obligatoirement** cette annexe.

Veuillez joindre le paiement total des droits annuels exigibles pour le maintien en vigueur de la licence et de la contribution annuelle à verser au Secrétariat du bingo.

Veuillez joindre une copie des états financiers pour le dernier exercice financier de l'organisme de charité ou religieux.

### ATTENTION

Le formulaire de mise à jour doit être rempli et retourné à la Régie au moins 4 mois avant la date anniversaire de la délivrance de la licence.

Le défaut de produire la mise à jour dans le délai prévu par les *Règles sur les bingos* et de payer les droits annuels exigibles entraîne pour le titulaire l'interdiction de tenir toute séance de bingo.

Par ailleurs, tout titulaire qui refuse ou néglige de se soumettre à la loi ou aux règlements pourrait être convoqué devant la Régie et, le cas échéant, voir sa licence suspendue ou révoquée.

## Licence de bingo en salle avec gestionnaire

**Droits annuels exigibles\*\*** établis en fonction des besoins de fonds annuels de l'organisme afin de réaliser les projets déclarés.

Besoins de fonds annuels	Cochez la case appropriée	Droits annuels exigibles	Inscrire le montant des droits annuels exigibles
Moins de 2 000 \$	<input type="checkbox"/>	70,00 \$	_____ \$ (1)
2 000 \$ et plus mais moins de 4 000 \$	<input type="checkbox"/>	138 \$	_____ \$ (1)
4 000 \$ et plus mais moins de 7 500 \$	<input type="checkbox"/>	348 \$	_____ \$ (1)
7 500 \$ et plus mais moins de 15 000 \$	<input type="checkbox"/>	482 \$	_____ \$ (1)
15 000 \$ et plus mais moins de 30 000 \$	<input type="checkbox"/>	761 \$	_____ \$ (1)
30 000 \$ et plus mais moins de 45 000 \$	<input type="checkbox"/>	1 033 \$	_____ \$ (1)
45 000 \$ et plus mais moins de 60 000 \$	<input type="checkbox"/>	1 312 \$	_____ \$ (1)
60 000 \$ et plus mais moins de 75 000 \$	<input type="checkbox"/>	1 447 \$	_____ \$ (1)
75 000 \$ et plus mais moins de 90 000 \$	<input type="checkbox"/>	1 654 \$	_____ \$ (1)
90 000 \$ et plus	<input type="checkbox"/>	1 862 \$	_____ \$ (1)

**Droits annuels exigibles** pour l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié **si les besoins de fonds annuels sont de 15 000 \$ et plus, inscrivez 717 \$.** = \_\_\_\_\_ \$ (2)

**Contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo\*\*\* :**

\_\_\_\_\_ \$ + \_\_\_\_\_ \$ = \_\_\_\_\_ \$ x 15 % = \_\_\_\_\_ \$ (3)

montant de la ligne (1)      montant de la ligne (2)

**Montant total à joindre – montants des lignes (1) + (2) + (3)** = \_\_\_\_\_ \$ (4)

\* Les droits annuels exigibles sont indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente.

\*\* Les droits annuels exigibles sont payables lors du dépôt de la demande et, pour le maintien en vigueur de la licence, au moins 4 mois avant la date du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance de la licence.

\*\*\* La contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de 15 % des droits annuels exigibles pour une licence. La contribution doit être payée en même temps que les droits annuels de la licence et elle n'est pas remboursable par la Régie.

## Documents à joindre à la demande de mise à jour de licence de bingo en salle avec gestionnaire

---

- Formulaire de mise à jour – Licence de bingo en salle avec gestionnaire
- Formulaire de demande, annexes A, A.1 et B dûment remplis
- Coupon pour le paiement des droits annuels exigibles et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo\*
- Résolution ou copie conforme de la résolution autorisant la personne-ressource à agir au nom de l'organisme de charité ou religieux si celle-ci n'est pas un de ses administrateurs (section 1 du guide), le cas échéant
- Copie des états financiers pour le dernier exercice financier de l'organisme de charité ou religieux\*\*
- Documents constitutifs de l'organisme de charité ou religieux, s'ils n'ont pas déjà été fournis à la Régie ou si des modifications ont été effectuées depuis leur transmission\*\*
- Résolution ou copie conforme de la résolution désignant le représentant de l'organisme de charité ou religieux auprès du gestionnaire de salle (section 3 du guide), le cas échéant

\* Ce coupon se trouve sur la dernière page.








\*\* Fournir des photocopies. La Régie ne retournera pas les originaux.



---

# Demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire

---

-  Guide
-  Formulaire de demande de licence
-  Annexe A – Déclaration annuelle de l’organisme
-  Annexe A.1 – Déclaration annuelle des personnes liées à l’organisme
-  Annexe B – Description et coût annuel des projets
-  Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement
-  Aide-mémoire – Documents à joindre à la demande de licence

## Renseignements généraux

### Principe général

L'obtention d'une licence de bingo en salle avec gestionnaire est nécessaire lorsqu'un organisme désire mettre sur pied et exploiter un bingo. L'organisme qui demande la licence de bingo en salle avec gestionnaire doit être dûment constitué en personne morale et poursuivre des fins charitables ou religieuses.

Le nombre de séances de bingo organisées dans une même salle annuellement détermine le mode de gestion du bingo. Lorsque plus de 208 séances de bingo sont tenues dans une même salle, la gestion doit être obligatoirement confiée à un titulaire de licence de gestionnaire de salle. Le mandat confié au gestionnaire de salle est écrit. Il décrit les services offerts à l'organisme de charité ou religieux par le gestionnaire de salle, lesquels visent minimalement les responsabilités indiquées à l'article 14 des *Règles sur les bingos*.

La licence de bingo en salle avec gestionnaire est valide pour une période de **3 ans**. Le mode de gestion d'un bingo en salle, pour une salle donnée, est déterminé lors de la délivrance des licences à l'organisme de charité ou religieux et au gestionnaire de salle.

L'organisme de charité ou religieux ne doit avoir aucun intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Enfin, l'organisme de charité ou religieux ne peut être titulaire, simultanément, de plus d'une licence visée à l'article 2 du *Règlement sur les bingos*.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence sont disponibles sur le site Internet de la Régie à l'adresse suivante : [racj.gouv.qc.ca](http://racj.gouv.qc.ca).

### Modalités de transmission de la demande

La licence de bingo en salle avec gestionnaire est délivrée à **date fixe**, variant selon la région administrative où est située la salle dans laquelle elle sera exploitée :

Date de début de la période de validité de la licence

	1 <sup>er</sup> juin	1 <sup>er</sup> décembre
Région où est située la salle de bingo	Abitibi-Témiscamingue (08) Bas Saint-Laurent (01) Centre-du-Québec (17) Côte-Nord (09) Estrie (05) Mauricie (04) Montérégie (16) Nord du Québec (10) Outaouais (07) Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) Lanaudière (14) Laurentides (15) Laval (13) Montréal (06)

### Quand présenter la demande

La demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire, les frais d'étude pour l'obtenir, les droits annuels exigibles, la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo ainsi que les documents nécessaires à l'étude de la demande doivent être transmis à la Régie **au moins quatre mois avant le début de la période de validité de la licence**.

### Exemples

Si la salle visée par la demande est située dans la région de l'Estrie (05), l'organisme de charité ou religieux doit présenter sa demande **au plus tard le 1<sup>er</sup> février** puisque la période de validité de la licence débute le 1<sup>er</sup> juin pour cette région.

Par contre, si la salle visée par la demande est située dans la région de Laval (13), l'organisme doit présenter sa demande **au plus tard le 1<sup>er</sup> août** puisque la période de validité de la licence débute le 1<sup>er</sup> décembre pour cette région.

De plus, la demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire peut être présentée en même temps que la demande de licence de gestionnaire de salle à qui est confié le mandat de mettre sur pied et d'exploiter un bingo.

### ATTENTION

Le défaut de présenter une demande de licence de bingo en salle dans les délais prévus par le *Règlement sur les bingos* entraîne des frais supplémentaires et peut causer le rejet de la demande.

### Maintien en vigueur de la licence et obligation de mise à jour des renseignements

Afin de maintenir la licence de bingo en salle avec gestionnaire en vigueur, le titulaire devra remplir et transmettre à la Régie, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année de la période de validité de la licence, un formulaire pour la mise à jour des renseignements et les projets annuels accompagné des documents et du paiement requis.

Section 1	
<b>Identification de l'organisme de charité ou religieux</b>	Cette section vise à identifier le titulaire de la licence et, par conséquent, le responsable de son exploitation. Cette information apparaîtra sur la licence. La demande doit obligatoirement être présentée par une personne morale qui poursuit des fins charitables ou religieuses.
<b>A- Identification de l'organisme</b>	<p>Le nom complet de la personne morale et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec elle doivent apparaître au formulaire de demande de licence. Si la Régie a déjà attribué un numéro de dossier à la personne morale, celui-ci doit être indiqué sur la demande de licence (ce numéro débute par le chiffre 10).</p> <p>S'il s'agit d'une première demande, la personne morale doit produire une copie de ses documents constitutifs (par exemple : des lettres patentes). Si celle-ci a déjà fourni ses documents à la Régie lors d'une demande antérieure et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission, elle peut être exemptée de les présenter à nouveau en remplissant la section 8.</p>
<b>Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)</b>	Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est octroyé par le Registraire des entreprises du Québec. Vous devez déclarer ce NEQ : ce numéro est composé de 10 chiffres débutant par 11 pour les personnes morales. Si l'organisme n'a pas de numéro d'entreprise, veuillez contacter le Registraire des entreprises pour l'obtenir.
<b>B- Identification de la personne-ressource</b>	La personne-ressource est la personne qui signe le formulaire au nom de l'organisme de charité ou religieux et que la Régie contactera pour tout ce qui concerne la demande de licence. Il est important que la Régie puisse joindre facilement cette personne qui sera, par ailleurs, sa seule interlocutrice.
<b>ATTENTION</b>	Une copie conforme de la <b>résolution</b> autorisant le signataire de la demande (la personne-ressource) à agir au nom de l'organisme de charité ou religieux doit accompagner la demande si la personne-ressource n'est pas un administrateur de la personne morale. Un modèle de résolution est joint au guide.
Section 2	
<b>Identification de l'adresse de correspondance</b>	Inscrire l'adresse où l'organisme de charité ou religieux désire recevoir sa correspondance si différente de la section 1-A.
Section 3	
<b>Identification du gestionnaire de salle</b>	Inscrire le nom et l'adresse du gestionnaire de salle à qui l'organisme de charité ou religieux a confié le mandat de mettre sur pied et d'exploiter le bingo ainsi que son numéro de dossier à la Régie.
<b>ATTENTION</b>	Une copie conforme de la résolution désignant une personne physique chargée de représenter et d'assurer les intérêts de l'organisme auprès du gestionnaire de salle doit accompagner la demande. Un modèle de résolution est joint au guide.
Section 4	
<b>Identification de la salle où sera exploité le bingo</b>	Inscrire le nom et l'adresse complète de la salle pour laquelle une demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire est présentée. Cette information apparaîtra sur la licence.
Section 5	
<b>Vente de billets-surprise et de billets moitié-moitié</b>	<p>L'organisme de charité ou religieux doit indiquer s'il désire obtenir l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié.</p> <p>Si cette autorisation est demandée et que les besoins de fonds de l'organisme sont de 15 000 \$ et plus, des droits supplémentaires s'ajouteront au montant à joindre à la demande de licence. Voir le formulaire « <i>Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement</i> ».</p>
Section 6	
<b>Description et coût total annuel des projets</b>	<p>Les projets pour lesquels l'organisme de charité ou religieux demande une licence doivent être compatibles aux fins qu'il poursuit. Ces projets devront être réalisés en totalité au Québec.</p> <p><b>Avant de remplir cette section, vous devez remplir l'annexe B – Description et coût annuel des projets – en consultant les instructions de la section « Annexe B » du présent guide.</b></p> <p>À la ligne 1, l'organisme de charité ou religieux indique le coût total annuel de tous les projets de l'annexe B – Description et coût annuel des projets qu'il désire réaliser au cours de la 1<sup>re</sup> année d'exploitation de la licence (additionner le montant de la ligne 1 de chaque projet inscrit à l'annexe B – Description et coût annuel des projets).</p> <p>À la ligne 2, l'organisme doit indiquer le montant total des autres sources annuelles de financement utilisées pour les projets (additionner le montant de la ligne 2 de chaque projet inscrit à l'annexe B – Description et coût annuel des projets).</p>

<b>Section 6</b>	
<b>Description et coût total annuel des projets (suite)</b>	Pour déterminer le montant des besoins de fonds annuels de l'organisme de charité ou religieux qui sera financé à même les profits du bingo (ligne 3), il faut soustraire du coût total annuel de tous les projets (ligne 1), le montant total des autres sources annuelles de financement (ligne 2). C'est à partir de ce résultat que les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo seront déterminés pour la première année d'exploitation de la licence. Voir le formulaire « <i>Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement</i> » joint à la demande.
<b>Section 7</b>	
<b>Autorisation de communication des renseignements</b>	À cette section, la personne-ressource doit répondre à la question, la signer et la dater.
<b>Section 8</b>	
<b>Déclaration</b>	Le formulaire de demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire doit être signé et daté par la personne autorisée (personne-ressource) par l'organisme de charité ou religieux.
<b>Section 9</b>	
<b>Attestation relative aux documents constitutifs</b>	Lorsque les documents constitutifs ont déjà été fournis à la Régie lors d'une demande antérieure et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission, l'organisme n'a pas à les transmettre à nouveau. Cependant, la personne-ressource doit signer la section 8 pour attester de leur conformité.
<b>Annexes A et A.1</b>	
<b>A- Déclaration annuelle de l'organisme</b>	L'organisme de charité ou religieux doit obligatoirement faire une déclaration annuelle concernant ses antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et son absence d'intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.  Cette déclaration doit être signée par la personne-ressource dûment autorisée à représenter l'organisme.
<b>A.1- Déclaration annuelle des personnes liées à l'organisme</b>	De plus, tous les administrateurs de la personne morale et, le cas échéant, tous ses autres dirigeants (par exemple : directeur, gérant, etc.) doivent obligatoirement faire une déclaration annuelle concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu. Chaque déclarant <b>doit</b> indiquer son adresse personnelle et sa date de naissance.  Avant de remplir l' <i>annexe A.1</i> , veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants.
<b>Annexe B</b>	
<b>A- Identification de l'organisme de charité ou religieux</b>	Inscrire le nom de l'organisme de charité ou religieux qui fait la demande ainsi que le numéro de dossier de la Régie (s'il est connu) dans la première section.  Avant de remplir l' <i>Annexe B</i> , veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a de projets à réaliser par l'organisme <b>au cours de la 1<sup>re</sup> année d'exploitation de la licence</b> . Prendre soin d'identifier l'organisme de charité ou religieux sur chaque feuille supplémentaire.
<b>B- Description et coût annuel des projets</b>	Pour chacun des projets :  Décrire le projet en lui attribuant un nom et en décrivant sommairement les buts poursuivis compte tenu de la mission de l'organisme. Préciser la date à laquelle vous souhaitez effectuer ce projet. Si plusieurs étapes sont prévues pour sa réalisation, joindre l'échéancier de celles-ci.
<b>ATTENTION</b>	Lorsque le projet prévoit la remise des profits en don pour un montant supérieur à 500 \$ à un tiers bénéficiaire, le nom de ce dernier doit être déclaré. Le tiers bénéficiaire doit être une personne morale ou une association, lesquelles réalisent des projets à des fins charitables ou religieuses.
<b>Répartition du financement annuel du projet</b>	L'organisme de charité ou religieux doit soustraire du coût <b>annuel</b> du projet (ligne 1), le montant des autres sources <b>annuelles</b> de financement que les profits du bingo (ligne 2) (par exemple : une subvention provenant d'un autre organisme, un don, les profits provenant d'un tirage, etc.) pour établir ainsi les <b>besoins de fonds annuels</b> du projet qui seront financés à même les profits du bingo.
<b>Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo</b>	Une description de toutes les dépenses <b>annuelles</b> financées par les profits du bingo pour réaliser le projet doit être inscrite dans la partie « Ventilation des dépenses financées par les profits du bingo ». Ces dépenses peuvent être regroupées sous différentes catégories mais doivent être détaillées.  Par exemple, si le projet consiste en une fête de Noël, ne pas inscrire « Fête de Noël », mais le détail des dépenses que vous prévoyez payer pour l'organisation de cette fête (par exemple : la location de la salle). Le total de ces dépenses doit évaluer le montant de la ligne 3.

## Exemple

Projet A :				
Nom du projet <i>Fête de Noël</i>				
Description du projet <i>Fête de Noël pour les enfants défavorisés de la municipalité</i>				
Date ou période de réalisation du projet	Année	Mois	Jour	Bénéficiaire
	<i>2012</i>	<i>12</i>	<i>01</i>	<i>Scouts de Lévis</i>
Répartition du financement annuel du projet				Montant
1. Coût annuel du projet			(1)	250 \$
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo)			(2)	0 \$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo			(1 - 2)	250 \$
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo				Montant
4. Location de la salle				100 \$
5. Cadeaux pour les enfants				100 \$
6. Location du costume du Père Noël				50 \$
7.				\$
8.				\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3)			(4 + 5 + 6 + 7 + 8)	250 \$

### Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement

Les droits exigibles pour une licence de bingo en salle avec gestionnaire se répartissent sur 3 ans.

La première année, l'organisme doit payer les frais d'étude de la demande, les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo. Pour la deuxième et la troisième année d'exploitation de la licence, le titulaire devra payer les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo.

Répartition des paiements sur 3 ans :

Année d'exploitation de la licence	Frais d'étude de la demande de licence	Droits annuels exigibles	Contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo
1 <sup>re</sup> année	X	X	X
2 <sup>e</sup> année		X	X
3 <sup>e</sup> année		X	X

La contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de l'ordre de 15 % des droits annuels exigibles de la licence.

Pour calculer le montant de la contribution annuelle, il faut d'abord identifier le montant des droits annuels exigibles en fonction des besoins de fonds établis pour l'année d'exploitation de la licence et l'inscrire à la ligne 2. Ensuite, à la ligne 3, inscrivez le montant des droits annuels exigibles pour l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié seulement si l'organisme de charité ou religieux a répondu oui à la section 5 du formulaire de demande **et que ses besoins de fonds annuels sont de 15 000 \$ et plus**. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, n'inscrivez rien à la ligne 3. Enfin, additionnez les montants de la ligne 2 et de la ligne 3. Cette somme doit être multipliée par 15 % pour obtenir le montant de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo (ligne 4).

Pour établir le montant total du paiement à joindre avec votre formulaire de demande (ligne 5), vous devez additionner les montants des frais d'étude, des droits annuels exigibles pour l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié, des droits annuels exigibles en fonction des besoins de fonds et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo (lignes 1 + 2 + 3 + 4).



## RÉSOLUTION Personne-ressource auprès de la Régie

**Lire les instructions de la section 1-B pour remplir ce formulaire.  
Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.**

<b>Nom de l'organisme de charité ou religieux</b>	
	N° de dossier de la Régie <b>10-</b>

Extrait de la résolution du conseil d'administration ayant eu lieu le \_\_\_\_\_

Il est proposé par \_\_\_\_\_

et secondé par \_\_\_\_\_

que madame/monsieur \_\_\_\_\_  
(signataire de la demande)

soit désigné(e) comme personne-ressource pour les bingos auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**La résolution doit être signée par le secrétaire, le président ou par deux administrateurs du conseil d'administration de l'organisme.**

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date 

année	mois	jour

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date 

année	mois	jour

**RÉSOLUTION**  
**Représentant de l'organisme auprès du gestionnaire de salle**

Lire les instructions de la section 3 pour remplir ce formulaire.  
Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.

<b>Nom de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)</b>	
	N° de dossier de la Régie <b>10-</b>

Extrait de la résolution du conseil d'administration ayant eu lieu le \_\_\_\_\_

Il est proposé par \_\_\_\_\_

et secondé par \_\_\_\_\_

que madame/monsieur \_\_\_\_\_  
(nom)

\_\_\_\_\_ (adresse)

numéro de téléphone \_\_\_\_\_  
(ind. rég.) (n° de poste)

soit désigné(e) pour représenter et assurer les intérêts de

\_\_\_\_\_ (nom de l'organisme de charité ou religieux)

auprès de \_\_\_\_\_  
(nom du gestionnaire de salle)

**La résolution doit être signée par le secrétaire, le président ou par deux administrateurs du conseil d'administration de l'organisme.**

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_  
année mois jour

**IMPORTANT**

Lire le guide avant de remplir le formulaire. Remplir le formulaire en lettres moulées.  
Dater et signer le formulaire. Inclure tous les documents requis et le montant à payer.

**Section 1 – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)**

<b>A Identification de l'organisme</b>				<b>Veillez remplir les annexes A et A.1</b>				
Nom de l'organisme						N° de dossier attribué par la Régie <b>10-</b>		
Numéro, rue			<b>Modifications, s'il y a lieu – Numéro, rue</b>					
Ville			Code postal		Ville			Code postal
Ind. rég.	Téléphone	N° de poste		Ind. rég.	Téléphone	N° de poste		
Adresse de courriel				Adresse de courriel				
Le numéro d'entreprise du Québec délivré par le Registraire des entreprises						Inscrire le N° d'entreprise du Québec (NEQ) <b>11-</b>		

**B Identification de la personne-ressource**

Nom				Prénom			
Numéro, rue (si différente de l'adresse déclarée à la section 1A)							
Ville			Code postal		Adresse de courriel		
<b>Téléphones</b>	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	N° de poste	Ind. rég.	Cellulaire

**Section 2 – Identification de l'adresse de correspondance si différente de la section 1A**

Numéro, rue							
Ville						Code postal	

**Section 3 – Identification du gestionnaire de salle**

Nom						N° de dossier de la Régie <b>13-</b>	
Numéro, rue							
Ville						Code postal	
<b>Téléphones</b>	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	N° de poste	Ind. rég.	Cellulaire
Adresse de courriel							

**Section 4 – Identification de la salle où sera exploité le bingo**

Nom de la salle							
Numéro, rue							
Ville						Code postal	

**Section 5 – Vente de billets-surprise et de billets moitié-moitié**

Est-ce que l'organisme demande l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié à l'occasion d'un bingo?

Non       Oui

Des droits supplémentaires peuvent être exigibles. Consultez le guide.

**Section 6 – Description et coût total annuel des projets****A** Avant de compléter cette section, vous devez remplir l'annexe B – Description et coût annuel des projets en consultant les instructions de la section « Annexe B » du guide.

<b>B</b>	
1. Coût total annuel de tous les projets décrits dans l'annexe B	\$
2. Montant total des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo)	\$
3. Coût total annuel des projets financés par les profits du bingo (besoins de fonds annuels) <i>(ligne 1 – ligne 2)</i>	\$

**Section 7 – Autorisation de communication des renseignements**

J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à communiquer au Forum des organismes de charité et au Secrétariat du bingo, les coordonnées de l'organisme ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource.

 Oui  Non\_\_\_\_\_  
Nom et prénom (en lettres moulées)Date : \_\_\_\_\_  
année mois jour**Section 8 – Déclaration de la personne responsable de la demande** Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.\_\_\_\_\_  
Nom et prénom (en lettres moulées)Date : \_\_\_\_\_  
année mois jour**Section 9 – Attestation relative aux documents constitutifs** J'atteste que les documents constitutifs requis ont déjà été fournis lors d'une demande antérieure et qu'ils sont toujours à jour.\_\_\_\_\_  
Nom et prénom (en lettres moulées)Date : \_\_\_\_\_  
année mois jour

Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Consulter le guide.

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)			
Nom de l'organisme		N° de dossier de la Régie	
		10-	
Numéro, rue			
Ville			Code postal
Ind. rég.	N° de poste	Ind. rég.	
Travail		Résidence	

Section B – Identification des administrateurs et des autres dirigeants de l'organisme		
Nom	Prénom	Préciser le statut : administrateur ou autre dirigeant

Section C – Déclaration de l'organisme	
<b>1</b>	<p>Est-ce que, au cours des 5 dernières années, l'organisme s'est reconnu ou a été reconnu coupable, au Canada, d'un acte criminel ou d'une infraction sommaire de culpabilité pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon ou de réhabilitation relativement à l'une des dispositions des articles 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82, 83.02 à 83.04, 83.12, 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 99, 100, 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139, 144, 145, 201, 202, 206, 207(3), 209, 210, 212, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 273, 279, 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 362, 367, 368, 380, 397, 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 436.1, 462.31, 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Code criminel ou d'un équivalent à l'étranger?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p>
<b>2</b>	<p>Est-ce que, au cours des 3 dernières années, l'organisme s'est reconnu ou a été reconnu coupable d'une infraction à la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> ou à l'une des dispositions de ses textes d'application, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p>
<b>3</b>	<p>Est-ce que, au cours des 3 dernières années, l'organisme a subi la suspension d'une ou de plusieurs licences délivrées en vertu de la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i>, pour une ou des périodes totalisant 6 mois ou plus, ou leur révocation?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p>
<b>4</b>	<p>Est-ce que l'organisme a un intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Nom du titulaire de la licence de fournisseur en bingo _____</p>

Signature	
<p>Je, soussigné(e), _____ déclare que je suis la personne autorisée à agir au nom de l'organisme et que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts.</p> <p style="text-align: center;"><small>nom et prénom (en lettres moulées)</small></p>	
<p>Et j'ai signé, _____</p> <p style="text-align: center;"><small>signature</small></p>	<p>Date _____</p> <p style="text-align: center;"><small>année      mois      jour</small></p>

Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Consulter le guide.

Avant de remplir, photocopier cette annexe en autant d'exemplaires qu'il y a d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants déclarés à la section B de l'annexe A.

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)	
Nom de l'organisme	N° de dossier de la Régie <b>10-</b>

Section B – Déclaration de chacune des personnes liées déclarées à la section B de l'annexe A					
Tous les administrateurs et tous les autres dirigeants de l'organisme de charité ou religieux doivent <b>obligatoirement</b> remplir la section B.					
<b>1 Identification du déclarant</b>					
Nom	Prénom	Date de naissance	Année	Mois	Jour
		<b>OBLIGATOIRE</b>		Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
Numéro, rue					
Ville					Code postal
Travail	Ind. rég.	N° de poste	Résidence	Ind. rég.	
<b>2</b> Est-ce que, au cours des 5 dernières années, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable, au Canada, d'un acte criminel ou d'une infraction sommaire de culpabilité pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon ou de réhabilitation relativement à l'une des dispositions des articles 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82, 83.02 à 83.04, 83.12, 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 99, 100, 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139, 144, 145, 201, 202, 206, 207(3), 209, 210, 212, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 273, 279, 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 362, 367, 368, 380, 397, 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 436.1, 462.31, 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Code criminel ou d'un équivalent à l'étranger? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
<b>3</b> Est-ce que, au cours des 3 dernières années, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable d'une infraction à la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> ou à l'une des dispositions de ses textes d'application, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
<b>4</b> Est-ce que, au cours des 3 dernières années, vous avez subi la suspension d'une ou de plusieurs licences délivrées en vertu de la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> , pour une ou des périodes totalisant 6 mois ou plus, ou leur révocation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
<b>5</b> Est-ce que vous avez un intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom du titulaire de la licence de fournisseur en bingo					

Signature	
Je, soussigné(e), _____ déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts. <small>nom et prénom (en lettres moulées)</small>	
Et j'ai signé, _____ <small>signature</small>	Date _____ <small>année mois jour</small>

Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Consulter le guide.

Si l'espace est insuffisant pour décrire tous les projets à réaliser, photocopier cette annexe avant de la remplir.

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)	
Nom de l'organisme	N° de dossier de la Régie <b>10-</b>

Section B – Description et coût annuel des projets				
<b>Projet A :</b>				
Nom du projet				
Description du projet				
Date ou période de réalisation du projet	Année	Mois	Jour	Bénéficiaire
<b>Répartition du financement annuel du projet</b>				<b>Montant</b>
1. Coût annuel du projet			(1)	\$
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo)			(2)	\$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo			(1 – 2)	\$
<b>Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo</b>				<b>Montant</b>
4.				\$
5.				\$
6.				\$
7.				\$
8.				\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3)			(4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$
<b>Projet B :</b>				
Nom du projet				
Description du projet				
Date ou période de réalisation du projet	Année	Mois	Jour	Bénéficiaire
<b>Répartition du financement annuel du projet</b>				<b>Montant</b>
1. Coût annuel du projet			(1)	\$
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo)			(2)	\$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo			(1 – 2)	\$
<b>Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo</b>				<b>Montant</b>
4.				\$
5.				\$
6.				\$
7.				\$
8.				\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3)			(4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$

Section B – Description et coût annuel des projets (suite)				
<b>Projet C :</b>				
Nom du projet				
Description du projet				
Date ou période de réalisation du projet	Année	Mois	Jour	Bénéficiaire
<b>Répartition du financement annuel du projet</b>				<b>Montant</b>
1. Coût annuel du projet			(1)	\$
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo)			(2)	\$
3. <b>Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo</b>			<b>(1 – 2)</b>	\$
<b>Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo</b>				<b>Montant</b>
4.				\$
5.				\$
6.				\$
7.				\$
8.				\$
9. <b>Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3)</b>			<b>(4 + 5 + 6 + 7 + 8)</b>	\$
<b>Projet D :</b>				
Nom du projet				
Description du projet				
Date ou période de réalisation du projet	Année	Mois	Jour	Bénéficiaire
<b>Répartition du financement annuel du projet</b>				<b>Montant</b>
1. Coût annuel du projet			(1)	\$
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo)			(2)	\$
3. <b>Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo</b>			<b>(1 – 2)</b>	\$
<b>Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo</b>				<b>Montant</b>
4.				\$
5.				\$
6.				\$
7.				\$
8.				\$
9. <b>Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3)</b>			<b>(4 + 5 + 6 + 7 + 8)</b>	\$



## Paiement

Quel mode de paiement sera utilisé?

Carte de crédit

Chèque

Remplissez les cases ci-dessous.

Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances.

Visa  Mastercard  American Express

Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou nom de l'entreprise

Montant payé

Numéro de la carte

Date d'expiration  
de la carte

J'autorise la Régie des alcools,  
des courses et des jeux à  
prélever sur ma carte de crédit  
le montant indiqué ci-dessus.

(MMAA)

## Transmission de la demande

Veillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse **bingo@racj.gouv.qc.ca** ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01  
Montréal (Québec) H2Y 1B6